

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.01.04 Convocation du 15.01.2004

Compte rendu affiché le 26 janvier 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : BILAN POLITIQUE FONCIERE :  
2002**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
M. GONDELAUD, Mme ZULLI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN,  
DESIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT,  
Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	25

**Absents représentés :** Mlle VEYRIER par Mme GUERIN - Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

**Absents excusés :** M. CHATUT, Mme BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu dans son article L. 2240-1 que le bilan des acquisitions ou des cessions des communes de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Cette procédure permet au Conseil Municipal d'apprécier la politique immobilière menée par la commune, et d'obtenir un bilan de l'évolution du patrimoine année par année.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Adopte le bilan de la politique foncière 2002 de la commune comme indiqué ci-après :

ACQUISITIONS FONCIERES				
Nature du Bien	Lieu	Acte du	Vendeur	Montant sans frais
	NEANT			
CESSIONS FONCIERES				
Nature du Bien	Lieu	Acte du	Acheteur	Montant sans frais
Vente logement de la Poste	Rue Pierre DUGELAY	27//11/2002	MOUTAL	115 861,25

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 22 Janvier 2004

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 26 Février 2004  
- de la publication le 27 Février 2004  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 26 Février 2004